

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

Très Signaler

M. Edouard PHILIPPE, *Premier Ministre*

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75 007 PARIS

Nos réf : FB/MT 419-11-2019

Aubenas, le 12 Novembre 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Hier à 11h52, la terre a tremblé dans l'Ardèche et la Drôme.

Le séisme, d'une magnitude de 5,4, dont l'épicentre est situé dans le secteur du Teil, a causé des dégâts importants dans cette commune et semble-t-il celles alentour, à Viviers, Alba la Romaine, Saint-Thomé...

Grâce à la mobilisation des services de l'Etat, des élus locaux, des services municipaux, des pompiers, des gendarmes et de nombreux bénévoles qui ont prêté main forte dans cette épreuve, le nombre de blessés semble restreint à ce jour.

Sur le plan matériel, le bilan est lourd tant sur le domaine public que privé.

Aussi, dans cette première démarche d'accompagnement des sinistrés, nous sommes nombreux à souhaiter **le déclenchement le plus diligent des procédures assurantielles ainsi que la reconnaissance urgente en état de catastrophe naturelle par l'Etat.**

Parmi l'évaluation précise des conséquences du séisme deux champs doivent également être à mon sens investis au cœur des compétences de l'Etat.

D'une part, les dégâts potentiels sur la Route Nationale 102 méritent d'être rapidement expertisés.

D'autre part, les conséquences de cette secousse sismique sur les installations nucléaires de Cruas dans l'Ardèche, et du Tricastin dans la Drôme, doivent être évaluées en situation réelle par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (A.S.N.).

En effet, l'épicentre du séisme se situe à 25 kilomètres de la centrale du Tricastin et à 20 kilomètres de celle de Cruas. Cette dernière a d'ailleurs arrêté par précaution ses réacteurs.

Même s'il semble ne pas y avoir de dommages apparents ou de dysfonctionnements identifiés à ce jour, un diagnostic indépendant détaillé des installations s'impose.

A ce titre, le 27 septembre 2017, l'A.S.N. avait ordonné à EDF d'arrêter provisoirement la centrale nucléaire du Tricastin en raison d'un risque de rupture du canal du Rhône en cas de séisme. Suite aux travaux de renforcement réalisés, l'A.S.N. avait par la suite donné son accord au redémarrage des réacteurs. Ce sujet s'était d'ailleurs invité dans les travaux de la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires dont j'étais membre à l'Assemblée Nationale.

En conséquence, même si les centrales nucléaires sont conçues pour résister à des magnitudes plus importantes, **l'intensité du séisme de ce lundi 11 novembre 2019 commande à la plus grande prudence en matière de sûreté nucléaire et à une évaluation complète in situ par l'A.S.N..**

Témoignant du choc suscité par ce séisme aussi rare qu'inattendu dans la population ardéchoise et drômoise, je vous invite donc à prendre la mesure de ce phénomène naturel ainsi que toutes les dispositions qui s'imposent en terme de prévention des risques et de solidarité nationale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

*Pour protéger et indemniser
les collectivités et les populations
touchées par cette secousse sismique
qui a fortement impacté l'Ardèche,
et particulièrement la commune du Teil.*

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche